



Expériences au Luxembourg

Conférence dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de
Bruegel: “Prendre la compétitivité au sérieux?”

CES, Luxembourg, 26 novembre 2015

Pierre Thielen, Conseiller





- La question de la compétitivité a depuis longtemps été un souci partagé entre le gouvernement et les partenaires sociaux au Luxembourg. L'origine de cette préoccupation se trouve dans la crise structurelle (pétrolières & sidérurgique) des années `70.
- La **Loi du 24 décembre 1977** autorise le gouvernement à «prendre des mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi» et institutionnalise aussi un Comité de coordination tripartite, convoqué en cas d'aggravation de la situation économique et sociale.



- La Loi du 24 décembre 1984 fait référence à des indicateurs devant servir à l'appréciation du seuil critique d'aggravation requis pour la saisine du Comité de coordination tripartite.

Art. 21.

1. En cas d'aggravation de la situation économique et sociale se traduisant notamment par une divergence sensible du taux d'inflation intérieur par rapport à la moyenne des principaux partenaires commerciaux ou une détérioration de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises sur les marchés internationaux, le Gouvernement convoque incessamment le comité de coordination tripartite. Il lui soumet les mesures législatives et réglementaires qu'il juge nécessaires aux fins de redresser la situation économique et sociale et qui pourront porter, suivant les besoins notamment sur:

- a) les modalités d'application de l'échelle mobile – y compris la limitation temporaire du nombre et des effets des tranches indiciaires et du plafonnement de celles-ci à partir d'un certain seuil de revenu – qui pourront être adaptées temporairement aussi bien pour les rémunérations salariées que pour toutes les autres catégories de revenus;
- b) le blocage temporaire des marges et des prix des produits et des services, y compris les loyers, dans la mesure où les facteurs de hausse ne résulteront pas soit d'un acte des autorités publiques, soit d'une initiative de fournisseurs étrangers;
- c) l'allongement des délais de préavis de congédiement;
- d) l'extension, pour une durée additionnelle maximale de deux années, des périodes maximales d'octroi de l'indemnité d'attente en cas de préretraite visée à l'article 11 de la présente loi.

6. Les conditions et modalités de nomination du médiateur et ses attributions ainsi que les indicateurs économiques servant à l'appréciation du seuil critique d'aggravation de la situation économique et sociale au sens du paragraphe requis pour la saisine du comité de coordination tripartite par le Gouvernement sont déterminés par règlement grand-ducal à prendre sur avis du Conseil d'Etat et de l'assentiment de la Commission de Travail de la Chambre des Députés.»



- Le Règlement grand-ducal du 5 avril 1985 définit un système d'indicateurs pour l'appréciation de la situation économique et sociale.

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Pour l'appréciation du seuil critique d'aggravation de la situation économique et sociale requis pour la saisine du comité de coordination tripartite conformément à l'article 21, paragraphe 1^{er} de la loi modifiée du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi, le Gouvernement se fondera notamment sur les indicateurs économiques énumérés ci-après:

- a. la divergence du taux d'inflation intérieur par rapport à la moyenne pondérée des quatre principaux partenaires commerciaux du Luxembourg, à savoir la Belgique, la République Fédérale d'Allemagne, la France et les Pays-Bas;
- b. le taux de change effectif du franc pondéré par les marchés d'exportation et d'importation;
- c. l'évolution des exportations et importations de biens;
- d. les termes de l'échange calculés par référence aux valeurs unitaires des exportations et importations;
- e. la position compétitive de l'industrie luxembourgeoise exprimée par le coût salarial par unité produite;
- f. les prix à la production industrielle;
- g. les indicateurs d'activité des principales branches économiques;
- h. l'évolution du chômage et du chômage partiel;
- i. l'évolution du pouvoir d'achat des salariés.

Si de l'avis du Gouvernement l'évolution de ces indicateurs économiques permet de conclure à une aggravation sensible de la situation économique ou une détérioration de la compétitivité des entreprises, il saisira le comité de coordination tripartite de mesures législatives et réglementaires qu'il juge nécessaires aux fins de redresser la situation économique.



- Depuis, les performances du Luxembourg en termes de croissance économique étaient exceptionnelles: +4,8% en moyenne annuelle entre 1985-2000.
- Au début du nouveau millénaire, ce dynamisme semblait s'être essoufflé avec l'éclatement de la bulle «Internet», même si la comparaison avec les pays limitrophes restait favorable.



- Conçue initialement comme un instrument de crise ('70 et '80), le Comité de coordination tripartite était entretemps devenu une plate-forme de dialogue institutionnalisée et continue.
- Lors de l'éclatement de la bulle «Internet», les discussions au Comité de coordination tripartite ont été marquées par des points de vue divergents.
- Un point majeur a été de trouver une définition commune de la «compétitivité nationale» dans une ère post-industrielle et de plus en plus globalisée. Les indicateurs de 1985 semblaient en effet surannés et n'étaient plus considérés comme adaptés à une économie de services comme le Luxembourg.



➤ **Mai 2003:**

- Le Comité de coordination tripartite reconnaît la nécessité de se doter d'un outil permanent d'observation de la compétitivité et des indicateurs y afférents.
- Le Premier Ministre annonce la création d'un Observatoire de la compétitivité (ODC).

➤ **Juillet 2003:**

- Le Conseil de Gouvernement décide de l'implantation de l'ODC au sein du Ministère de l'Economie, sans le doter d'une base légale.



➤ **Décembre 2003:**

- L'ODC a pour mission de préparer pour le Comité de coordination tripartite un projet de rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

➤ **Mars 2004:**

- Le Gouvernement mandate un expert externe, le Prof. Fontagné (Université Paris I), afin d'accompagner les travaux.

➤ **Novembre 2004:**

- Présentation publique du rapport «*Compétitivité du Luxembourg: Une paille dans l'acier*» par le Prof. Fontagné, comprenant une proposition de tableau de bord national de la compétitivité.



➤ La compétitivité définie comme ...

«la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale tout en préservant l'environnement».

➔ Définition validée par les partenaires sociaux



- La Loi (1977 & 1984) et un Règlement grand-ducal (1985) faisaient référence à des indicateurs pour la saisine du Comité de coordination tripartite. Il existe donc un mécanisme entre indicateurs et saisine.
- Entretiens, une partie des indicateurs sont devenus irrelevants. Malgré cela, le Règlement grand-ducal (1985) a ni été abrogé, ni modifié, pour tenir compte du changement structurel de l'économie. Le mécanisme est donc tombé en désuétude.
- L'actuel tableau de bord de la compétitivité, mis en place en 2004 suite au «Rapport Fontagné», n'est pas couplé à un tel mécanisme.

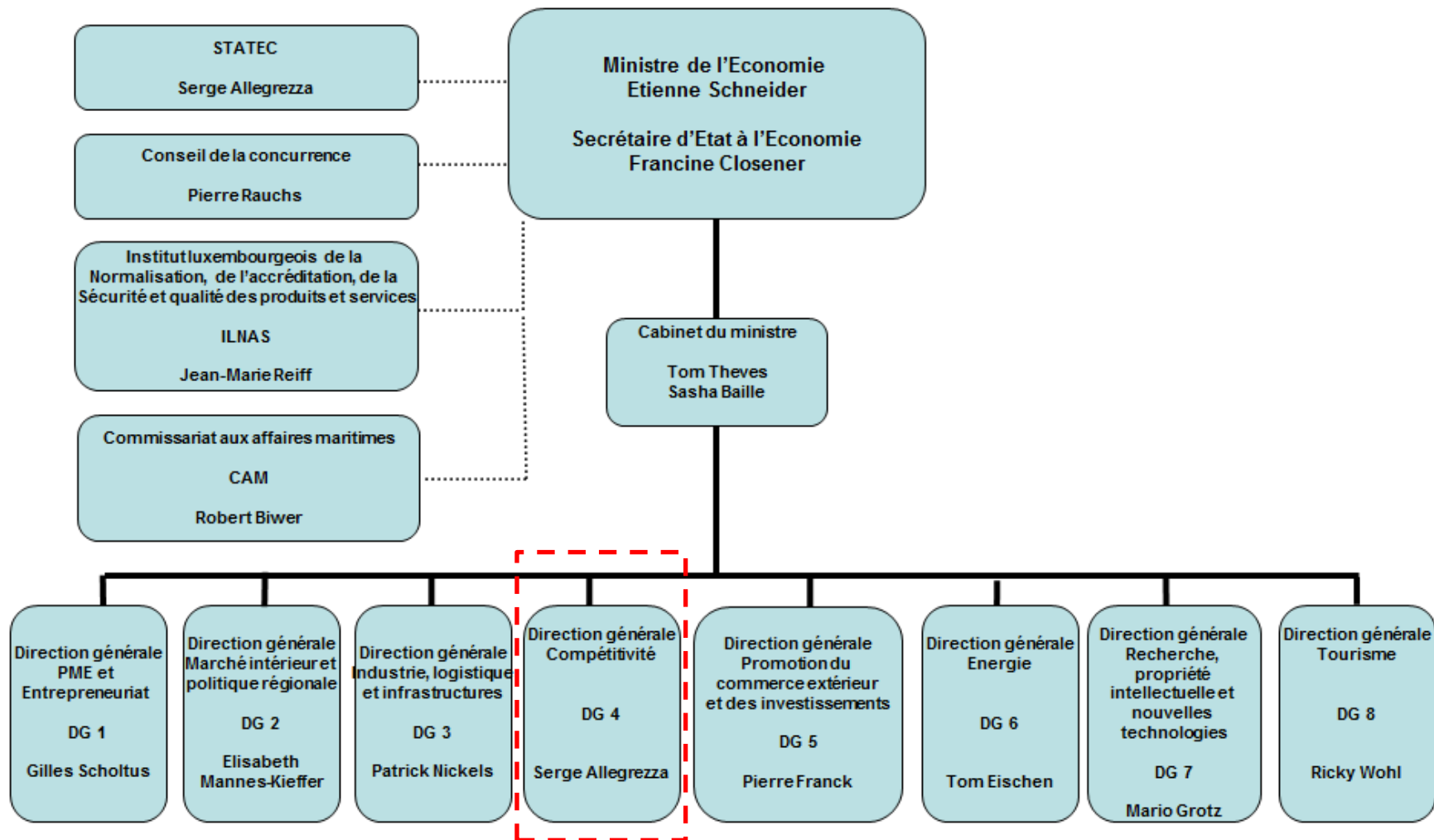


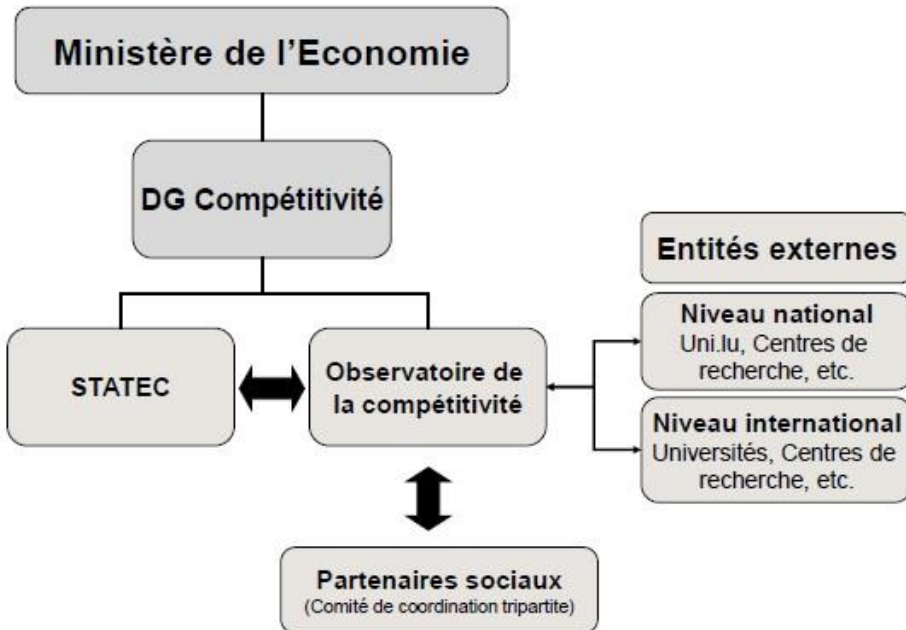
- Des tentatives pour revitaliser le mécanisme de saisine tripartite avec de nouveaux indicateurs ont échoué.

Exemple: Programme gouvernemental 2009

”Le Gouvernement s’est doté d’un outil permanent d’observation de la compétitivité et des indicateurs y afférents, à savoir l’Observatoire de la Compétitivité. L’Observatoire doit veiller à la compétitivité de l’économie luxembourgeoise et informer le Gouvernement et les partenaires sociaux, notamment le Comité de Coordination tripartite, sur une base régulière, de l’évolution de cette compétitivité. (...) Les indicateurs économiques renseignés dans le règlement grand-ducal du 4 avril 1985 (...) seront remplacés par un Tableau de Bord «Compétitivité», après consultation des partenaires sociaux représentés dans le Comité de Coordination tripartite. (...).”

3. Organisation et missions de l'ODC





➤ La bonne exécution des travaux dépend directement de l'interaction entre plusieurs acteurs :

* la DG Compétitivité qui coordonne les activités d'analyse et de recherche, dont le volet statistique est assuré par le STATEC ;

* le Comité de coordination tripartite qui émet des avis et des recommandations et fournit les impulsions nécessaires ;

* des experts nationaux ou étrangers qui peuvent être mandatés pour réaliser certains travaux de recherche et d'étude.



- Collecter, analyser, comparer les informations existantes au niveau national/régional/international, relatives à la compétitivité.
- Diffuser de façon bien ciblée des informations sélectionnées et traitées, utiles à la prise de décision stratégique.
- Effectuer, ou faire effectuer, des études et recherches sur la compétitivité, ses déterminants, etc.
- Contribuer aux travaux et analyses des organisations internationales (Conseil de l'UE, OCDE, etc).
- Coordonner les travaux et la rédaction du Programme national de réforme (PNR) du Luxembourg dans le cadre de la stratégie communautaire Europe 2020.



- Depuis 2006, l'ODC publie chaque année un rapport intitulé Bilan compétitivité.
- Ce rapport dresse un état des lieux de la compétitivité: benchmarks et classements internationaux, indicateurs Europe 2020 et déséquilibres macro-économiques (MIP), tableau de bord national. Il comprend une série d'études: productivité, R&D et innovation, etc.
- Le Bilan compétitivité a comme objectif d'alimenter une discussion constructive entre partenaires sociaux et de préparer les débats publics sur la compétitivité à la Chambre des Députés.

3.1 Suivi des benchmarks internationaux



- L'ODC assure également le suivi de plusieurs dizaines de benchmarks et classements internationaux.
- Exemples (2015).

	Position du Luxembourg (rang mondial)	Position du Luxembourg (rang UE)	N° de pays analysés
WEF <i>Global Competitiveness Report</i>	20.	8.	140
IMD <i>World Competitiveness Yearbook</i>	6.	1.	61
Heritage Foundation <i>Index of economic freedom</i>	21.	9.	186
Commission européenne <i>Summary innovation index</i>	7.	6.	34

3.2 Stratégie Europe 2020 et PDM



- Le Luxembourg s'est fixé des objectifs nationaux pour 2015 et/ou 2020 dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Priorités	Croissance intelligente			Croissance durable			Croissance inclusive	
Objectifs	Améliorer les conditions d'innovation et de R&D	Améliorer les niveaux d'éducation		Atteindre les objectifs du changement climatique / énergie			Favoriser l'emploi	Réduire la pauvreté
Indicateurs	R&D	Décrochage scolaire	Enseignement supérieur	Émissions de GES	Énergies renouvelables	Efficacité énergétique	Taux d'emploi	Pauvreté
Unité	% du PIB	%	% des 30-34 ans	Mtoe	%	%	% des 20-64 ans	Personnes
LU *	1,30	6,1	52,7	9,85	3,6	/	71,1	96 400
Tendance **	-	+	+	-	+	+	+	-
Objectif 2015	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5,45 %	14,06 %***	71,5 %	n.d.
Objectif 2020	2,3-2,6 %	<10 %	66 %	8,085****	11 %	48.789 GWh*****	73,0 %	-6 000 (= 66 000)

- Le Luxembourg est analysé dans le cadre de la procédure de suivi des déséquilibres macro-économiques (PDM / MIP).

	Déséquilibres externes					Déséquilibres internes					
	Balance courante	Positions extérieures nettes	Taux de change effectif réel	Part de marché	CSU nominal	Prix des logements - déflaté	Flux de crédit privé	Dettes privées	Dettes publiques	Taux de chômage	Passifs du secteur financier
LU *	5,2	42,0	0,5	9,1	4,6	4,4	27,1	348,3	23,6	5,7	8,8
Seuils **	> -4 % < +6 %	> -35 %	> -5 % < +5 %	> -6 %	< +9 %	< +6 %	< +14 %	< 133 %	< 60 %	< 10 %	< +16,5 %



- **2004**: Afin de pouvoir mieux tenir compte des spécificités du pays, un tableau de bord national a été mis en place («*Rapport Fontagné*»).
- Environ 80 indicateurs (10 thèmes), ont été sélectionnés à l'issue de discussions avec les partenaires sociaux.
- Objectif: déterminer les points forts et points faibles du Luxembourg dans une comparaison UE.
- Mise à jour annuelle depuis **2006**.
- Données publiquement disponibles et téléchargeables sur le site Internet de l'ODC.



Tableau 1
Les indicateurs du Tableau de bord Compétitivité TBCO

Catégorie 1 : Performances macroéconomiques (12 indicateurs)

- ▼ A1 : Revenu National Brut par habitant en PPA (2014)
- ▼ A2 : Taux de croissance du PIB réel (2014)
- ▼ A3 : Croissance de l'emploi intérieur en % (2014)
- ▼ A4 : Taux de chômage en % (2014)
- ▼ A5 : Taux d'inflation en % (2014)
- ▼ A6 : Solde public en % du PIB (2014)
- ▼ A7 : Dette publique en % du PIB (2014)
- ▼ A8 : Formation brute de capital fixe de l'administration publique (2014)
- ▼ A9 : Termes de l'échange (2014)
- ▼ A10 : Taux de change effectif réel en indice 1995=100 (2014)
- ▼ A11 : Diversification-coefficient d'entropie (2014)
- ▼ A12 : Entrées/Sorties Investissements directs étrangers (2013)

Catégorie 2 : Emploi (9 indicateurs)

- ▼ B1 : Taux d'emploi en % (Total) (2014)
- ▼ B2 : Taux d'emploi en % (Hommes) (2014)
- ▼ B3 : Taux d'emploi en % (Femmes) (2014)
- ▼ B4 : Taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans (Total) (2014)
- ▼ B5 : Taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans (Hommes) (2014)
- ▼ B6 : Taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans (Femmes) (2014)
- ▼ B7 : Taux de chômage des personnes de < 25 ans (2014)
- ▼ B8 : Taux de chômage de longue durée en % (2014)
- ▼ B9 : Personnes ayant un emploi à temps partiel (2014)

Catégorie 3 : Productivité et coût du travail (4 indicateurs)

- ▼ C1 : Évolution de la productivité globale des facteurs (2014)
- ▼ C2 : Évolution de la productivité apparente du travail (2014)
- ▼ C3 : Productivité horaire du travail en pourcentage des États-Unis (2014)
- ▼ C4 : Évolution des coûts salariaux unitaires (2014)
- ▼ Ratio coûts sur revenus pour le secteur bancaire (2006)*

Catégorie 4 : Fonctionnement des marchés (8 indicateurs)

- ▼ Pourcentage de salariés à temps plein percevant le salaire social minimum**
- ▼ D2 : Prix de l'électricité (hors taxes et prélèvements) - utilisateurs industriels (2014)
- ▼ D3 : Prix du gaz (hors taxes et prélèvements) - utilisateurs industriels (2014)
- ▼ D4 : Part de marché de l'opérateur principal dans les télécommunications mobiles (2010)
- ▼ Panier composite des télécommunications fixes et mobiles (hors TVA) (2004)*
- ▼ D6 : Panier composite de redevances téléphoniques mobiles (hors TVA) (2014)
- ▼ D7 : Tarification d'accès Internet à large bande (2014)
- ▼ D8 : Panier de redevances nationales pour les lignes louées de 2 Mbits (hors TVA) (2014)
- ▼ D9 : Marchés publics - valeur des marchés publics passés selon la procédure ouverte (2011)
- ▼ D10 : Total des aides d'État en pourcentage du PIB (hors objectifs horizontaux) (2011)
- ▼ Part de marché de l'opérateur principal dans les télécommunications fixes**

Catégorie 5 : Cadre institutionnel et réglementaire (10 indicateurs)

- ▼ E1 : Impôts sur les sociétés (2014)
- ▼ E2 : Impôts des personnes physiques (2014)
- ▼ E3 : Taux de TVA standard (2014)
- ▼ E4 : Coin socio-fiscal célibataire sans enfant (2014)
- ▼ E5 : Coin socio-fiscal couple marié disposant d'un salaire unique et ayant 2 enfants (2014)
- ▼ E6 : Indice de l'efficacité de l'administration (2014)
- ▼ E7 : Indice du respect de la loi (2014)
- ▼ E8 : Indice de la qualité de la réglementation (2014)
- ▼ E9 : Degré de sophistication des services publics en ligne (2014)
- ▼ E10 : Services publics entièrement disponibles en ligne (2014)
- ▼ Coûts salariaux du secteur public*

Catégorie 6 : Entrepreneuriat (4 indicateurs)

- ▼ F1 : Propension à entreprendre (2012)
- ▼ F2 : Emplois indépendants en pourcentage de la main-d'œuvre dans l'emploi total (2014)
- ▼ F3 : Changement net de la population des entreprises - taux de création moins taux de disparition (2013)
- ▼ F4 : Volatilité de la population des entreprises - taux de création plus taux de disparition (2013)

Catégorie 7 : Éducation et formation (5 indicateurs)

- ▼ G1 : Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement publics (2011)
- ▼ G2 : Part de la population âgée de 25 à 64 ans ayant atteint au moins une éducation secondaire (2014)
- ▼ Part de la population âgée de 25 à 34 ans ayant atteint un niveau d'éducation tertiaire**
- ▼ G4 : Part des ressources humaines en sciences et technologie en pourcentage de l'emploi total (2014)
- ▼ G5 : Formation permanente (participation des adultes à la formation et à l'enseignement) (2014)
- ▼ G6 : Jeunes ayant quitté prématurément l'école (2014)
- ▼ Part relative de l'emploi des ressources humaines en sciences et technologie non nationales*
- ▼ Part des travailleurs hautement qualifiés (TIC) dans le total des emplois*

Catégorie 8 : Économie de la connaissance (13 indicateurs)

- ▼ H1 : Dépense intérieure de R&D (2012)
- ▼ H2 : Crédits budgétaires publics en R&D (2013)
- ▼ H3 : Part de la recherche publique financée par le secteur privé (2013)
- ▼ Pourcentage du chiffre d'affaires attribué à l'introduction de nouveaux produits sur le marché (nouveaux ou améliorés de façon significative) (2003)*
- ▼ H5 : Nombre de chercheurs pour 1000 actifs (2013)
- ▼ Publications scientifiques par million d'habitants (2005)*
- ▼ H7 : Nombre de brevets USPTO par million d'habitants (2014)
- ▼ H8 : Nombre de brevets OEB par million d'habitants (2012)
- ▼ H9 : Utilisation de l'Internet par les entreprises (large bande) (2013)
- ▼ H10 : Investissement dans les télécommunications publiques en pourcentage de la formation brute de capital fixe (2009)
- ▼ H11 : Pourcentage des ménages ayant accès Internet à domicile (2014)
- ▼ H12 : Nombre d'accès (fixes et mobiles cellulaires) pour 100 habitants (2013)
- ▼ H13 : Pourcentage des ménages disposant d'un accès Internet à large bande (2014)
- ▼ H14 : Nombre de serveurs web sécurisés pour 100 000 habitants (2014)
- ▼ H15 : Pourcentage du total de l'emploi dans les secteurs à moyenne-haute et haute technologie (2014)

Catégorie 9 : Cohésion sociale (5 indicateurs)

- ▼ I1 : Coefficient de Gini (2014)
- ▼ I2 : Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux (2014)
- ▼ I3 : Taux de risque de persistance de la pauvreté (2014)
- ▼ I4 : Espérance de vie à la naissance (2013)
- ▼ I5 : Écart des rémunérations entre hommes et femmes (2013)
- ▼ Accidents graves du travail (2006)*

Catégorie 10 : Environnement (7 indicateurs)

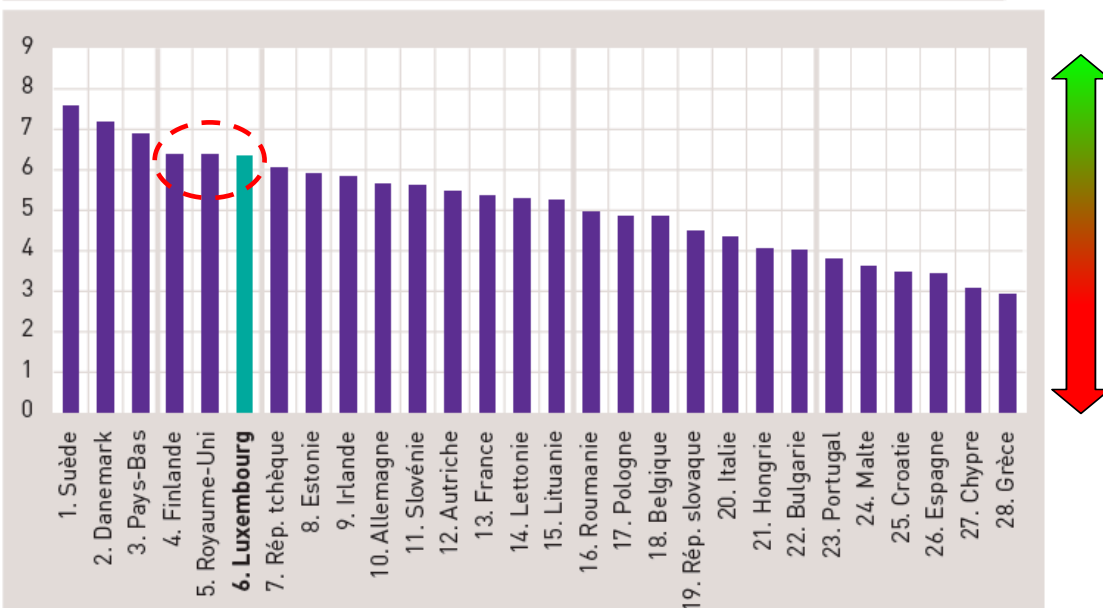
- ▼ J1 : Nombre de certifications ISO 14001 (2014)
- ▼ J2 : Nombre de certifications ISO 9001 (2014)
- ▼ J3 : Total des émissions de gaz à effet de serre (2012)
- ▼ J4 : Part des énergies renouvelables (2013)
- ▼ J5 : Déchets municipaux générés (2013)
- ▼ J6 : Intensité énergétique de l'économie (2013)
- ▼ J7 : Répartition par mode de transport du transport de voyageurs - part en pourcentage du transport par voiture (2013)



- L'ODC analyse l'évolution annuelle des indicateurs du tableau de bord et dresse une comparaison UE.
- L'ODC calcule également un indice composite. Selon l'édition d'octobre 2015, le Luxembourg maintient sa 6^{ième} position, tout en se rapprochant du 4^{ème} et 5^{ème} rang.

Figure 2

Note finale de l'indicateur synthétique



Source : Calcul Observatoire de la compétitivité



- Le Conseil économique et social (CES) a mis en place une commission de travail pour réviser la foison d'indicateurs au Luxembourg, dont aussi le tableau de bord national de la compétitivité de l'ODC.

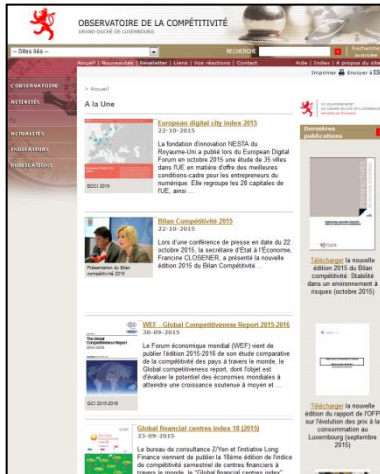
- La révision du tableau de bord est nécessaire en vue d'un tableau de bord national 2.0
 - Pertinence de certains indicateurs,
 - Disponibilité statistique,
 - Double emploi avec d'autres tableaux de bord: PIBien-être, Développement durable, etc.



- Une des missions de l'ODC est d'effectuer ou de faire effectuer des études sur la compétitivité et ses déterminants: innovation dans les services, R&D, PGF, formation des salaires et indexation, etc.
- Par la création du G.I.E. ANEC (2012), le gouvernement a souhaité développer un pôle de compétence en matière de recherche, développement et innovation. Les projets du «ANEC - Département Économie de la Connaissance» sont suivis par l'ODC en collaboration avec le STATEC. Programme de travail 2015: productivité, entrepreneuriat, innovation, capital humain, TIC, qualité de vie et économie solidaire.



<http://www.odc.public.lu>



<http://www.gouvernement.lu/meco>

